

Les news

Les Ultra-marins :

La délégation FGF-FO au CIAS revendique, depuis plusieurs mois, le remplacement de l'abattement de 20 % sur le calcul de revenu fiscal de référence pour l'accès à l'ASI par le pourcentage réel de la sur-rémunération appliqué dans chaque territoire (de 40 à 50 %). En effet, cela n'est ni une prime, ni un complément de revenu, mais un maintien du niveau de vie au même niveau qu'en métropole. Pour répondre à notre demande, la DGAFP a précisé, lors du CIAS du 14.04.2022, qu'il y a un temps politique et un calendrier de décision budgétaire. Un arbitrage sera porté à la connaissance du prochain CIAS Plénier (fin juin) sur la revendication liée à la prise en compte de la sur-rémunération des agents DROM (voir déclaration liminaire). Cette revendication a été initiée et portée par la délégation FO du CIAS.

Les RIA :

La délégation FGF-FO au CIAS, a revendiqué dès le début de la guerre en Ukraine, la mise en place d'un fond spécial pour prendre en charge les surcoûts liés à l'augmentation du prix des denrées alimentaires et de l'énergie afin de maintenir le prix du repas payé par les agents. Après la crise covid, qui n'est pas terminée, et avec cette guerre en cours, nos RIA sont durement impactés. Il est de notre devoir de les soutenir et de permettre aux agents de continuer de bénéficier d'un repas de qualité à un coût modéré.

C'est une belle mission que l'Action Sociale qui nous permet de nous consacrer à faire le maximum pour obtenir des avancées significatives sur le pouvoir d'achat des agents, les accueils de jeunes enfants, les logements, qu'ils soient d'urgence, temporaire ou pérennes, la restauration collective mais aussi l'accès à la culture, aux séjours, aux loisirs en général.....

Force Ouvrière défend l'ASI aussi sûrement qu'elle réfute le paquet salarial, qui voudrait mélanger traitements, indemnités, prestations sociales et s'opposer, de fait, à une démarche d'augmentation générale des salaires. Les prestations de l'ASI ne sont pas et ne doivent jamais devenir des éléments de rémunération.

Toutes les équipes FGF-FO de l'ASI sont portées par les mêmes valeurs de partage, de solidarité et d'implication dans cette branche du syndicalisme qu'est l'action sociale. Toutes les équipes FGF-FO vont se mobiliser, comme elles le font depuis plusieurs mandatures, pour être encore et toujours, présentes, performantes et efficaces, pas seulement en période électorale mais bien tout au long de nos mandats. Cependant, ce moment particulier de la vie syndicale que sont les élections professionnelles nous amènent à communiquer encore davantage afin que vous puissiez, comme vous le faites depuis des années, nous donner la place qui nous permet de défendre au mieux nos intérêts à tous et d'impulser toute l'énergie nécessaire au développement incessant des actions et solutions offertes aux agents en marge du combat statutaire.

Mais avant de voter pour nos représentants du personnel, il y aura d'autres élections. Pour celles-ci et comme toujours, FO ne donnera aucune consigne, aucune injonction, aucun conseil. Nos mandants, nos adhérents, nos sympathisants sont assez grands pour savoir ce qu'ils doivent faire, respectons leur libre arbitre ! Libres, indépendants et déterminés !!!

Nathalie DEMONT





Fédération
Générale
des Fonctionnaires
FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél : 01.44.83.65.55
E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr
Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Propos liminaires FORCE OUVRIERE CIAS Plénier du 14 avril 2022

Toute la délégation FO souhaite officiellement la bienvenue à Sandra Daunis, et espère pouvoir continuer d'œuvrer de façon constructive avec le bureau 5BAS.

FO se félicite que soient présentées, ce jour, les expérimentations concernant la prise en compte du Handicap dans les prestations de l'ASI.

Dans ce propos liminaire, nous souhaitons attirer l'attention sur 2 points qui nous tiennent particulièrement à cœur, au-delà des revendications habituelles que nous continuerons régulièrement à porter.

Le premier point concerne les agents des DROM : FO maintient sa demande, déjà maintes fois exprimée et notamment lors du dernier CIAS plénier, que l'abattement de 20% pour les Ultramarins soit remplacé par le pourcentage réel de sur-rémunération (de 40% à 54%). En effet, cette situation crée une inégalité de traitement entre les agents en métropole et ceux dans ces territoires. Elle a pour effet d'exclure de nombreux agents de l'ASI, y compris les retraités qui la conservent parfois (Réunion). L'alignement de cet abattement augmenterait le nombre de bénéficiaires et le coût serait absorbé sans aucun souci à budget constant.

Cette sur-rémunération n'est ni une prime, ni un complément de revenu, mais juste une mise à niveau du pouvoir d'achat.

C'est une mesure qui pourrait être rapidement mise en place.

Le second point concerne les SRIAS : même s'il l'on doit saluer l'augmentation des budgets et le dynamisme des sections régionales, on ne peut que noter d'indéniables difficultés d'exécution, liées à différents facteurs notamment la crise sanitaire mais surtout le manque d'effectifs pour la mise en œuvre de la gestion des actions locales. Différents dysfonctionnements ont été indiqués lors de la dernière CP SRIAS.

Actuellement, 10 SRIAS ont leur correspondante, ou leur CASEP en arrêt maladie, voire les deux en même temps dans deux SRIAS. Les agents restants en poste sont usés et leur santé est désormais en danger. Pour autant, ils continuent à faire leur maximum pour consommer les budgets et faire tourner les SRIAS. Comme la plupart des présidents et vice-présidents...

Si l'administration veut montrer qu'elle tient réellement à ce que l'action sociale interministérielle fonctionne au mieux pour les agents, elle doit aujourd'hui faire le nécessaire pour augmenter de façon conséquente et pérenne les effectifs qui y sont dédiés.

FO estime le besoin de ces effectifs à au moins 1,5 ETP dans les régions non fusionnées et 2 dans les régions fusionnées ainsi qu'en PACA et en IDF.

Plus **FO**rts
Ensemble!

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

8
DECEMBRE
2022

NOTEZ
CETTE
DATE

CIAS du 14 avril 2022

La délégation FO est également intervenue lors du point budget pour réitérer ses revendications afin d'aboutir à un arbitrage politique rapide.

Sur le « chèque vacances » :

L'urgence pour FO est de mettre en place une mesure exceptionnelle 2022 sur les « chèques vacances » le plus rapidement possible et de pouvoir ainsi permettre aux agents souhaitant ouvrir un plan en 2022 de bénéficier de cette mesure.

La mesure exceptionnelle 2021 a permis à 99 482 agents d'augmenter leur épargne vacances (pour une dépense budgétaire supplémentaire totale de l'ordre de 6.8 M€), mais la situation continue à se dégrader sur le « CV ». Il faut redynamiser cette prestation qui est en chute en matière de plan servi et **FO a été un lanceur d'alerte sur le sujet.**

Il faut favoriser l'accès pour les Primo-accédants. Cela permettra à de nouveaux agents de découvrir et de tester le dispositif « chèques vacances » auprès des prestataires et de contribuer à une relance, entre autres, du secteur touristique durement touché par la crise sanitaire. La communication sur ce dispositif doit beaucoup au bouche à oreille. Nous comptons sur l'efficacité de nos militants pour conseiller ce dispositif qui permet d'avoir un abon-

dement de 15 à 35 % en plus de la somme épargnée (durée du plan, au choix, de 4 à 12 mois).

Sur le CESU :

Nous ne pouvons que constater que le CESU constitue une revalorisation sous-calibrée. La revendication maintes fois posées par FO est de déplaçonner cette nouvelle 3e tranche pour retrouver le niveau du nombre de bénéficiaires connu en 2013 année de suppression de la 3e tranche déplaçonnée : 198 923 bénéficiaires en 2013 et 73 954 en 2021.

Sur les places en crèches :

Malgré la progression notable du nombre de berceaux ces dernières années, la demande reste encore très forte et insatisfaite. FO propose d'utiliser les millions du Contrat Territorial Réservataire Employeur (obtenus en supplément pour 2022 par rapport à 2021), pour créer 200 à 300 places de crèches supplémentaires dès à présent. Cette mesure n'aurait, de fait, pas un gros impact budgétaire sur 2022 car financée sur les recettes supplémentaires liées à la réforme des Contrat Emploi Jeunesse et leurs transformations en CTRE, tout en sachant que les places seront toutes remplies en septembre 2022 compte tenu de la forte demande des agents dans les SRIAS.

Les Etablissements Publics et l'ASI : comment cela fonctionne ?

La campagne 2022 d'adhésion des Etablissements Publics (EP) à l'ASI touche à sa fin. Nous vous rappelons que les EP ont jusqu'au 13 mai 2022 pour adhérer.

Il y a 6 items :

- CESU 0/6 ans,
- chèques vacances,
- AIP (aide à l'installation des personnels),
- logements sociaux et temporaires,
- SRIAS,
- Crèches,

Les EP peuvent postuler sur un ou plusieurs items (voir la totalité). Ils règlent par transfert budgétaire un droit d'entrée à l'ASI. Cette somme est payée une seule fois et tous les agents de l'EP bénéficient du ou des items tant que l'EP reste adhérent.

Les campagnes d'adhésion se font en début d'année pour une entrée en vigueur le 01 janvier de l'année suivante. Si l'EP souhaite prendre un item supplémentaire il adhère l'année suivante et ne règle le droit d'entrée que pour ce nouvel item. Cette somme est versée une seule fois, au moment de l'adhésion à l'item.

le calcul de l'adhésion est basé sur un montant forfaitaire : en fonction du nombre d'agents de l'EP. S'il y a des agents payés sur le budget de l'État directement par leur ministère, ils ne sont pas comptés, car ils bénéficient automatiquement de l'accès à l'ASI.

Les agents ont accès gratuitement sous conditions de ressources et, pour les SRIAS dans les limites des budgets alloués, à tous les items dont leur EP est adhérent.

Dans le cas où un EP souhaite mettre fin à son adhésion sur un ou plusieurs items, la procédure est la même que pour adhérer. Il le signale lors de la campagne en début d'année et son adhésion prendra fin au 31 décembre de l'année en cours.

Au moment de son retrait, le droit d'entrée versé à l'adhésion lui est restitué au prorata du nombre d'agents et du coût d'adhésion de l'année de la demande, à concurrence du montant versé.

C'est quelques lignes pour vous aider à comprendre, si besoin, comment fonctionne ce dispositif. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER VOS REPRESENTANTS FO AU CIAS :

asi.fgf.fo@gmail.com

Les Sections Régionales Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)

Chaque région est dotée d'une SRIAS, qui est la déclinaison du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) instance nationale.

Les SRIAS sont au nombre de 18, chacune possédant ses propres actions locales en complément du

bloc de l'ASI (Action Sociale Interministérielle) : CESU 0-6 ans, chèque vacances, AIP, logement temporaire et pérenne.

Nous vous proposons de les retrouver ci-dessous avec le lien vers le site internet de chaque SRIAS, pour

celles qui en ont un (ctrl+clic sur le lien dans la carte)

Vous y trouverez toutes les informations utiles et les contacts pour vous renseigner, notamment pour les agents des EP adhérents (voir page 3)

